



Commune de Pont-en-Ogoz

Assemblée communale du 11 décembre 2025



Tractanda :



1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 6 mai 2025
2. Budget 2026 du compte de résultats et rapport de la Commission financière
3. Investissements 2026 et décisions spéciales sur :

3.1. Gestion électronique des données (GED)	CHF 70'000.00
3.2. Sécurisation traversée de Gumefens – T4 et T5	CHF 430'000.00
3.3. Achat remorque Multibenne	CHF 45'000.00
3.4. Remplacement conduite d'eau – Fromagerie	CHF 480'000.00
3.5. Remplacement conduite d'eau – Villarvassaux	CHF 300'000.00
3.6. Rénovation du garage et goudronnage – Déchetterie Le Bry	CHF 130'000.00
3.7. Subventions d'investissements aux ménages 2026	CHF 40'000.00
3.8. Rénovation Grange des Marais (patrimoine financier PF)	CHF 315'000.00
3.9. Rénovation fenêtres et moustiquaires - La Cornache Avry (PF)	CHF 160'000.00
4. Approbation des budgets du compte de résultats et d'investissements 2026
5. Approbation de la modification du règlement sur le droit de cité communal
6. Approbation de la modification du règlement scolaire de la Commune de Pont-en-Ogoz
7. Auberge St-Pierre, Le Bry – Vente à 1,2 millions
8. Informations du Conseil communal
9. Divers



1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 6 mai 2025



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 6 mai 2025

Présidence : M. Christophe Tornare (Le Président)
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
Scrutateurs : M. Christian Brändli (pour la partie côté fenêtres – 32 personnes)
M. Elie Fragnière (pour la partie côté salle de sport - 34 personnes)
Présents : 7 Conseillers communaux
66 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
7 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 73 participants
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
Excusé(e)s : 5 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2024
2. Comptes de résultat et d'investissements 2024
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
3. Investissement complémentaire 2025 et rapport de la Commission financière, décision spéciale sur :
 - Remplacement du mobilier scolaire des classes 3H à 8H CHF 120'000.00
4. Mise à jour du règlement communal de police - Approbation
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h01.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 16 du 18 avril 2025, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

2. Budget 2026 du compte de résultats



Compte	Désignation	Budget 2026		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	1 227 781,52	46 380,00	1 214 472,73	46 380,00
01	Législatif et exécutif	179 700,00	0,00	192 700,00	0,00
011	Législatif	21 200,00	0,00	21 700,00	0,00
012	Exécutif	158 500,00	0,00	171 000,00	0,00
02	Services généraux	1 048 081,52	46 380,00	1 021 772,73	46 380,00
021	Administration des finances et des contributions	218 800,00	29 000,00	217 820,00	29 000,00
022	Service généraux, autres	659 389,00	10 500,00	619 139,00	10 500,00
029	Immeubles administratifs	169 892,52	6 880,00	184 813,73	6 880,00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	204 955,19	82 512,37	203 473,58	82 512,37
14	Questions juridiques	77 959,47	0,00	75 605,46	0,00
140	Questions juridiques	77 959,47	0,00	75 605,46	0,00
15	Service du feu	113 778,00	81 000,00	112 411,00	81 000,00
150	Service du feu	113 778,00	81 000,00	112 411,00	81 000,00
16	Défense	13 217,72	1 512,37	15 457,12	1 512,37
161	Défense militaire	7 287,72	1 512,37	8 787,72	1 512,37
162	Défense civile	5 930,00	0,00	6 669,40	0,00



2	FORMATION	3 245 303,69	273 201,21	3 148 769,97	271 181,21
21	Scolarité obligatoire	2 776 929,04	273 201,21	2 712 774,92	271 181,21
211	Ecole enfantine	163 564,35	0,00	165 169,90	0,00
212	Ecole primaire	1 032 109,55	8 000,00	1 012 792,05	8 000,00
213	Ecole du cycle d'orientation	813 825,00	0,00	809 594,00	0,00
214	Ecoles de musique	52 200,00	0,00	56 400,15	0,00
217	Bâtiments scolaires	516 230,14	113 101,21	485 218,82	111 081,21
218	Accueil extra-scolaire (AES)	195 000,00	152 100,00	179 600,00	152 100,00
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00
22	Ecoles spécialisées	421 374,65	0,00	388 995,05	0,00
220	Ecoles spécialisées	421 374,65	0,00	388 995,05	0,00
23	Formation professionnelle initiale	47 000,00	0,00	47 000,00	0,00
230	Formation professionnelle initiale	47 000,00	0,00	47 000,00	0,00
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	377 231,06	18 395,98	363 166,67	18 395,98
31	Héritage culturel	4 657,20	0,00	4 657,20	0,00
312	Conservation des monuments historiques et protection du patr.	4 657,20	0,00	4 657,20	0,00
32	Culture, autres	49 156,89	0,00	47 218,12	0,00
329	Culture, non mentionné ailleurs	49 156,89	0,00	47 218,12	0,00
34	Sport et loisirs	323 416,97	18 395,98	311 291,35	18 395,98
341	Sport	321 416,97	18 395,98	309 291,35	18 395,98
342	Loisirs	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00

4	SANTÉ	1 099 178,70	3 000,00	1 115 150,40	5 000,00
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	550 602,70	0,00	591 234,75	0,00
411	Hôpitaux	12 947,65	0,00	8 260,15	0,00
412	Établissements médico-sociaux et foyers pour personnes	537 655,05	0,00	582 974,60	0,00
42	Soins ambulatoires	509 978,00	0,00	487 841,65	0,00
421	Soins ambulatoires	486 235,00	0,00	462 111,00	0,00
422	Service de sauvetage	23 743,00	0,00	25 730,65	0,00
43	Prévention	10 800,00	3 000,00	10 800,00	5 000,00
433	Service médical des écoles	10 500,00	3 000,00	10 500,00	5 000,00
434	Contrôle des denrées alimentaires	300,00	0,00	300,00	0,00
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	27 798,00	0,00	25 274,00	0,00
490	Santé publique, non mentionné ailleurs	27 798,00	0,00	25 274,00	0,00
5	PREVOYANCE SOCIALE	1 244 263,90	6 200,00	1 040 936,50	1 700,00
52	Invalidité	677 643,90	0,00	590 474,45	0,00
522	Prestations complémentaires AI	71 360,60	0,00	0,00	0,00
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	606 283,30	0,00	590 474,45	0,00
53	Vieillesse et survivants	103 944,75	1 700,00	4 000,00	1 700,00
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	5 000,00	1 700,00	4 000,00	1 700,00
532	Prestations complémentaires AVS	98 944,75	0,00	0,00	0,00
54	Famille et jeunesse	56 543,35	0,00	69 421,00	0,00
541	Allocations familiales (AF)	12 343,35	0,00	11 946,80	0,00
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	0,00	0,00	13 274,20	0,00
545	Prestations aux familles	44 200,00	0,00	44 200,00	0,00
55	Chômage	37 703,00	0,00	37 240,50	0,00
559	Chômage non mentionné ailleurs	37 703,00	0,00	37 240,50	0,00
57	Aide sociale et domaine de l'asile	368 428,90	4 500,00	339 800,55	0,00
572	Aide matérielle	336 828,90	0,00	311 195,60	0,00
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	31 600,00	4 500,00	28 604,95	0,00



6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	909 308,63	51 722,93	840 731,04	51 722,93
61	Circulation routière	761 169,63	50 722,93	707 483,04	50 722,93
615	Routes communales	761 169,63	50 722,93	707 483,04	50 722,93
62	Transports publics	148 139,00	1 000,00	133 248,00	1 000,00
621	Infrastructures de transports publics	18 734,00	0,00	18 144,00	0,00
622	Trafic régional et agglomération	128 405,00	0,00	114 104,00	0,00
629	Transports publics, non mentionné ailleurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET	1 535 265,26	1 347 470,99	1 564 632,08	1 380 837,81
71	Approvisionnement en eau	532 596,63	532 596,63	461 703,03	461 703,03
710	Approvisionnement en eau	532 596,63	532 596,63	461 703,03	461 703,03
72	Traitement des eaux usées	560 159,82	560 159,82	666 520,24	666 520,24
720	Traitement des eaux usées	560 159,82	560 159,82	666 520,24	666 520,24
73	Gestion des déchets	293 025,17	206 800,00	284 025,17	206 500,00
730	Gestion des déchets	293 025,17	206 800,00	284 025,17	206 500,00
74	Aménagements	32 784,62	11 114,54	27 784,62	11 114,54
741	Corrections de cours d'eau, endiguements	32 784,62	11 114,54	27 784,62	11 114,54
75	Protection des espèces et du paysage	5 500,00	0,00	5 500,00	0,00
750	Protection de la nature	5 500,00	0,00	5 500,00	0,00
77	Protection de l'environnement, autres	31 614,62	1 800,00	24 514,62	0,00
771	Cimetière	31 614,62	1 800,00	24 514,62	0,00
79	Aménagement du territoire	79 584,40	35 000,00	94 584,40	35 000,00
790	Aménagement du territoire	79 584,40	35 000,00	94 584,40	35 000,00



8	ECONOMIE PUBLIQUE	233 017,41	34 500,00	219 600,72	25 500,00
81	Agriculture	700,00	0,00	700,00	0,00
811	Administration, exécution et contrôle	500,00	0,00	500,00	0,00
812	Améliorations structurelles	200,00	0,00	200,00	0,00
82	Sylviculture	24 200,00	500,00	20 700,00	500,00
820	Sylviculture	24 200,00	500,00	20 700,00	500,00
84	Tourisme	208 117,41	34 000,00	198 200,72	25 000,00
840	Tourisme	208 117,41	34 000,00	198 200,72	25 000,00
9	FINANCES ET IMPÔTS	485 255,00	8 033 962,32	552 190,08	8 016 875,54
91	Impôts	50 000,00	6 545 455,00	45 000,00	6 738 915,00
910	Impôts	50 000,00	6 545 455,00	45 000,00	6 738 915,00
93	Péréquation financière intercommunale	0,00	87 072,00	12 954,00	81 401,00
930	Péréquation financière intercommunale	0,00	87 072,00	12 954,00	81 401,00
95	Part aux recettes sans affectation, autres	4 000,00	167 849,55	4 000,00	157 246,77
950	Part aux recettes sans affectation, autres	4 000,00	167 849,55	4 000,00	157 246,77
96	Administration de la fortune et de la dette	391 255,00	490 146,00	450 236,08	441 631,00
961	Intérêts	91 367,00	91 586,00	101 744,08	69 931,00
963	Immeubles du patrimoine financier	299 888,00	398 560,00	348 492,00	371 700,00
97	Redistributions	0,00	700,00	0,00	700,00
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	0,00	700,00	0,00	700,00
99	Postes non ventilables	40 000,00	742 739,77	40 000,00	596 981,77
990	Postes non ventilables	40 000,00	742 739,77	40 000,00	596 981,77



2. Budget 2026 du compte de résultats

Récapitulation

Compte Désignation		Budget 2026		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	1 227 781,52	46 380,00	1 214 472,73	46 380,00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	204 955,19	82 512,37	203 473,58	82 512,37
2	FORMATION	3 245 303,69	273 201,21	3 148 769,97	271 181,21
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	377 231,06	18 395,98	363 166,67	18 395,98
4	SANTÉ	1 099 178,70	3 000,00	1 115 150,40	5 000,00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1 244 263,90	6 200,00	1 040 936,50	1 700,00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	909 308,63	51 722,93	840 731,04	51 722,93
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 535 265,26	1 347 470,99	1 564 632,08	1 380 837,81
8	ECONOMIE PUBLIQUE	233 017,41	34 500,00	219 600,72	25 500,00
9	FINANCES ET IMPÔTS	485 255,00	8 033 962,32	552 190,08	8 016 875,54
	TOTALISATION	10 561 560,36	9 897 345,80	10 263 123,77	9 900 105,84
	Résultat		664 214,56		363 017,93



2. Budget 2026 du compte de résultats

Rapport de la Commission financière



3. Budget d'investissements 2026

Compte	Désignation	Budget 2026		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	70 000,00	0,00	0,00	0,00
02	Services généraux	70 000,00	0,00	0,00	0,00
022	Services généraux, autres	70 000,00	0,00	0,00	0,00
0222	Immeubles administratifs	70 000,00	0,00	0,00	0,00
0220.5200.00	<i>Gestion électronique des données (GED)</i>	<i>70 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
2	FORMATION	0,00	0,00	60 000,00	0,00
21	Scolarité obligatoire	0,00	0,00	60 000,00	0,00
217	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	60 000,00	0,00
2171	Bâtiment scolaire Avry	0,00	0,00	60 000,00	0,00
2171.5040.03	Rempl. des luminaires de l'école d'Avry-dt-Pont	0,00	0,00	60 000,00	0,00
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
34	Sport et loisirs	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
342	Loisirs	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
3420	Loisirs	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
3420.5650.00	Subvention d'investissement Port en Redon	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00

6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	4 045 000,00	387 600,00	5 260 000,00	0,00
61	Circulation routière	4 045 000,00	387 600,00	5 260 000,00	0,00
615	Routes communales	4 045 000,00	387 600,00	5 260 000,00	0,00
6150	Routes communales	4 045 000,00	387 600,00	5 260 000,00	0,00
6150.5010.06	Rénovation routes et trottoirs 2019 (trottoir Le Bry)	290 000,00	0,00	290 000,00	0,00
6150.5010.07	Réfection rte de l'Abranna, Le Bry - 2020	0,00	0,00	120 000,00	0,00
6150.5010.11	Réalis. modér. trafic Gumefens-Avry 1ère partie	0,00	0,00	440 000,00	0,00
6150.5010.15	Rénovation routes AF 2023	350 000,00	0,00	430 000,00	0,00
6150.5010.16	Réfection route de La Cantine - secteur Avry	770 000,00	0,00	770 000,00	0,00
6150.5010.17	Réalis. trottoir rte d'Avry-Gumefens 1ère partie	0,00	0,00	460 000,00	0,00
6150.5010.18	Réalis. trottoir rte d'Avry-Gumefens - 2e partie	0,00	0,00	450 000,00	0,00
6150.5010.19	Aménag. centre village Gumefens - secteur école 30km/h	600 000,00	0,00	620 000,00	0,00
6150.5010.20	Rénovation routes AF 2024	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00
6150.5010.23	Sécurisation traversée de Gumefens - T3 - étude et réalisation	960 000,00	0,00	970 000,00	0,00
6150.5010.24	Sécurisation de la traversée de Gumefens - T4 et T5	430 000,00	0,00		
6150.5060.02	Achat nouveau tracteur édilitaire	0,00	0,00	110 000,00	0,00
6150.5060.03	Achat remorque Multibenne	45 000,00	0,00		
6150.6310.02	Subvention d'investissement du Canton 2024	0,00	387 600,00	0,00	0,00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET	3 719 000,00	160 000,00	3 261 000,00	65 000,00
71	Approvisionnement en eau	2 050 000,00	0,00	1 500 000,00	20 000,00
710	Approvisionnement en eau	2 050 000,00	0,00	1 500 000,00	20 000,00
7101	Approvisionnement communal en eau	2 050 000,00	0,00	1 500 000,00	20 000,00
7101.5031.23	Bouclage réseau d'eau, secteur ancienne Cigogne Gumefens	170 000,00	0,00	350 000,00	0,00
7101.5031.25	En Trémaule, rempl. conduite d'eau 1ère et 2e partie	0,00	0,00	50 000,00	0,00
7101.5031.28	Remplacement conduite d'eau - En Trémaule - étape 1	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00
7101.5031.29	Remplacement conduite d'eau - Sur Charmont	800 000,00	0,00	800 000,00	0,00
7101.5031.30	Remplacement conduite d'eau - Fromagerie	480 000,00	0,00	0,00	0,00
7101.5031.31	Remplacement conduite d'eau - Villarvassaux	300 000,00	0,00	0,00	0,00
7101.6370.00	Taxes de raccordements ménages privés	0,00	0,00	0,00	20 000,00

Nouveaux investissements en bleu et italique



72	Traitement des eaux usées	1 070 000,00	0,00	1 070 000,00	20 000,00
720	Traitement des eaux usées	1 070 000,00	0,00	1 070 000,00	20 000,00
7201	Traitement communal des eaux usées	1 070 000,00	0,00	1 070 000,00	20 000,00
7201.5032.05	Mise en séparatif "Le Pavillon"	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00
7201.5032.13	La Trotse, eaux de ruissellement	410 000,00	0,00	410 000,00	0,00
7201.5032.16	Epuration - mise en séparatif - Ecole de Gumeffens	350 000,00	0,00	350 000,00	0,00
7201.5032.17	Epuration - mise en séparatif - Le Pavillon	160 000,00	0,00	160 000,00	
7201.6350.00	Taxes de raccordements ménages privés	0,00	0,00	0,00	20 000,00
73	Gestion des déchets	130 000,00	0,00	180 000,00	0,00
730	Gestion des déchets	130 000,00	0,00	180 000,00	0,00
7301	Gestion communale des déchets	130 000,00	0,00	180 000,00	0,00
7301.5033.06	<i>Déchetterie - réalisation d'un couvert</i>	<i>130 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>180 000,00</i>	<i>0,00</i>
74	Aménagements	340 000,00	160 000,00	360 000,00	25 000,00
741	Corrections de cours d'eau, endiguements	340 000,00	160 000,00	360 000,00	25 000,00
7410	Corrections de cours d'eau, endiguements	340 000,00	160 000,00	360 000,00	25 000,00
7410.5020.01	Endiguement - ruisseau La Moranda	340 000,00	0,00	360 000,00	0,00
7410.6310.01	Subvention Ruisseau Moranda Gumeffens	0,00	160 000,00	0,00	25 000,00
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	60 000,00	0,00	80 000,00	0,00
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	60 000,00	0,00	80 000,00	0,00
7690	Assainissement de sites pollués	60 000,00	0,00	80 000,00	0,00
7690.5670.01	Subventions d'investissements aux ménages 2024	0,00	0,00	40 000,00	0,00
7690.5670.02	Subventions d'investissements aux ménages 2025	20 000,00	0,00	40 000,00	0,00
7690.5670.03	<i>Subventions d'investissements aux ménages 2026</i>	<i>40 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>



79	Aménagement du territoire	69 000,00	0,00	71 000,00	0,00
790	Aménagement du territoire	69 000,00	0,00	71 000,00	0,00
7900	Aménagement du territoire	69 000,00	0,00	71 000,00	0,00
7900.5090.04	Etude aménag. rives du lac et ports	49 000,00	0,00	49 000,00	0,00
7900.5090.05	4ème complément révision PAL	20 000,00	0,00	22 000,00	0,00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	0,00	0,00	4 000,00	0,00
84	Tourisme	0,00	0,00	4 000,00	0,00
840	Tourisme	0,00	0,00	4 000,00	0,00
8400	Tourisme communal	0,00	0,00	4 000,00	0,00
8400.5010.00	Aménagement place de la Chapellenie Avry	0,00	0,00	4 000,00	0,00
9	Administration de la fortune et de la dette	1 101 000,00	0,00	4 000,00	0,00
96	Immeubles du patrimoine financier	1 101 000,00	0,00	4 000,00	0,00
963	Terrains du patrimoine financier, parchets	1 101 000,00	0,00	0,00	0,00
9630	Terrains du patrimoine financier, parchets	315 000,00	0,00	0,00	0,00
<i>9630.5040.01</i>	<i>Rénovation Grange des Marais (PF)</i>	<i>315 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
9631	Immeuble locatif La Cornache Avry	160 000,00	0,00	0,00	0,00
<i>9631.5040.02</i>	<i>Réno. des fenêtres et moustiquaires - La Cornache Avry (PF)</i>	<i>160 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
9635	Immeuble locatif (commune) Avry	626 000,00	0,00	0,00	0,00
9635.5040.00	Immeuble Avry - rénovation énegetique (PF)	626 000,00	0,00	0,00	0,00



Compte	Désignation	Budget 2026		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	70 000,00	0,00	0,00	0,00
2	FORMATION	0,00	0,00	60 000,00	0,00
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	4 045 000,00	387 600,00	5 260 000,00	0,00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	3 719 000,00	160 000,00	3 261 000,00	65 000,00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	0,00	0,00	4 000,00	0,00
9	FINANCES ET IMPÔTS	1 101 000,00	0,00		
	TOTALISATION	8 985 000,00	547 600,00	8 635 000,00	65 000,00
	Résultat		8 437 400,00		8 570 000,00
Y compris reports des années précédentes de CHF 6'467'400.00					



Planification des investissements du patrimoine administratif entre 2026 - 2031

LIBELLÉS														
Total général			1495 000,00	2 000 000,00	3 250 000,00	2 550 000,00	2 000 000,00	1000 000,00	40 000,00	440 000,00	290 000,00	40 000,00	40 000,00	20 000,00
Bénéfice / perte			-						1 455 000,00	1 560 000,00	2 960 000,00	2 510 000,00	1 960 000,00	980 000,00
								12 295 000,00						11 425 000,00
N°	Type	LIBELLÉS	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2026	2027	2028	2029	2030	2031
0220	A	Gestion électronique des données (GED)	70 000,00											
3420	A	Port en Redon				50 000,00								
6150	A	Entretien routes et trottoirs		1200 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00						
6150	A	Rénovation routes AF			400 000,00						150 000,00			
6150	A	Route communales (Etude T3)	430 000,00											
6150	A	Routes cantonales, accès lac			500 000,00	1000 000,00	500 000,00							
6150	A	Réfection route forestière												
6150	A	Route et trottoir Grange de Paille			500 000,00						100 000,00			
6150	A	Remorque Multibenne	45 000,00											
6150	A	Eclairage public - extinction nocturne			150 000,00									
7101	A	Rénovation réseau d'eau	780 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00						
7101	A	Taxes de raccordement eau							20 000,00	170 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	
7101	A	Eau Grange de paille		50 000,00										
7201	A	Mise en séparatif		100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00						
7201	A	Récupération eau de ruissellement												
7202	A	Epuraton Grange de Paille		250 000,00										
7201	A	Taxes de raccordement épur.							20 000,00	270 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7301	A	Déchetterie	130 000,00											
7410	A	Endiguement												
7690	A	Subventions énergie	40 000,00											
7900	A	Parking "Les Marais"			200 000,00									
3420	A	Participation au port et zone touristique			500 000,00	500 000,00	500 000,00							
940a	A	Intérêts	58 200,00	62 400,00	118 400,00	100 400,00	78 400,00	39 200,00						
940b	A	Amortiss. Oblig.	58 200,00	62 400,00	118 400,00	100 400,00	78 400,00	39 200,00						

Planification des dépenses du patrimoine financier prévues entre 2026 -2031

N°	Type	LIBELLÉS	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2026	2027	2028	2029	2030	2031
9631		Assainissement La Cornache	160 000,00											
9630		Réfection Grange des Marais	315 000,00											
9630		Chalet de Gumefens		300 000,00						70 000,00				

3. Investissements 2026



3.1. Gestion électronique des données (GED)

CHF 70'000.00

L'évolution technique se poursuit et la numérisation des documents est dans l'air du temps. Aussi, l'administration communale souhaite introduire une GED (gestion électronique des documents), afin d'informatiser certaines démarches et de mieux gérer des documents, comme le contrôle des débiteurs, les documents de l'Etat civil ou autre. Un logiciel informatique est dès lors nécessaire.

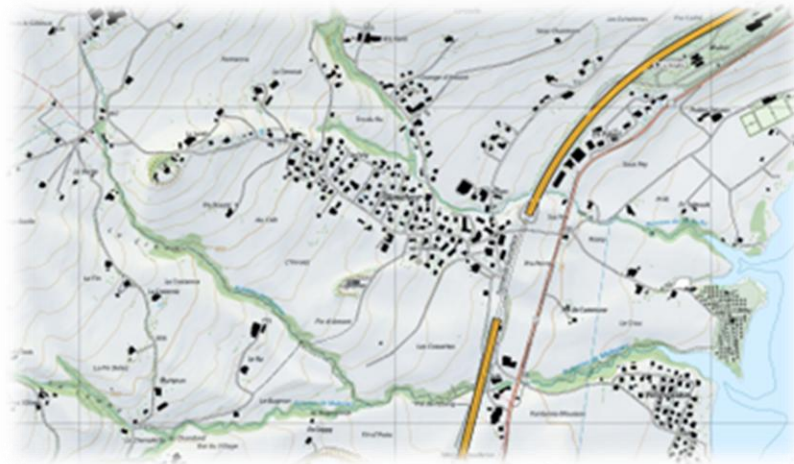
La GED permettra de numériser et centraliser l'ensemble des documents officiels de la Commune. Résultat : accès rapide, traçabilité, sécurité, et moins de papier.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.



3.2. Sécurisation traversée de Gumefens – T4 et T5

CHF 430'000.00



Présentation par le bureau SD Ingénierie Fribourg SA

Cet investissement sera financé par emprunt bancaire (taux moyen estimé à 1,80 % sur 10 ans)



3.3. Achat remorque multibenne

CHF 45'000.00

Le Conseil communal souhaite remplacer l'actuelle remorque Brantner de 1981, qui est usée, par une remorque multibenne comportant un système à crochet V Thermique AR 352. Une telle remorque permettra à l'édilité de travailler dans des conditions optimales, tout au long de l'année. Cette remorque très fonctionnelle et polyvalente peut être tractée par tous les véhicules de l'édilité.

Le montant de cet investissement comprenant une remorque et deux bennes se monte à CHF 45'000.00.

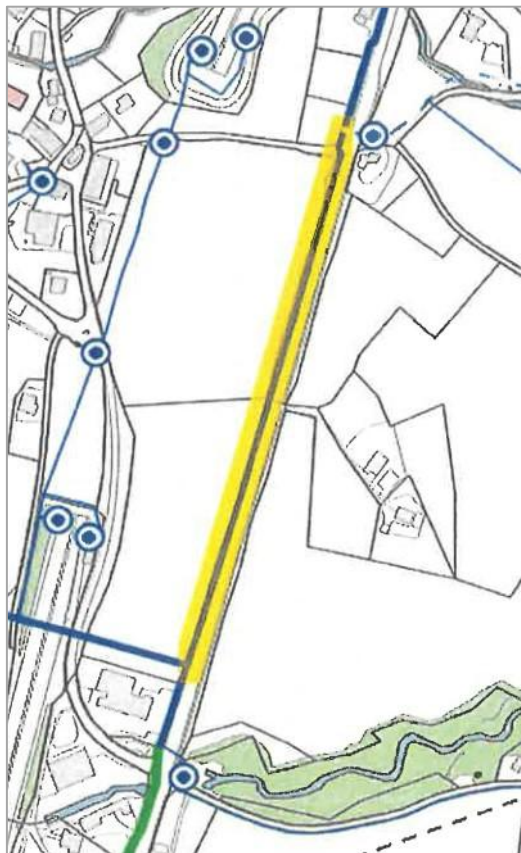


Cet investissement sera financé par le compte courant communal.



3.4. Eau potable – remplacement de conduite

Fromagerie / CHF 480'000.00



La conduite en fonte de 200 mm de diamètre, située le long de la route cantonale à Gumefens, est très vétuste et nécessite des interventions de réparations récurrentes. Chaque année, une à deux fuites importantes sont constatées sur ce tronçon, engendrant des coûts d'entretien significatifs.

Afin de garantir la fiabilité du réseau d'eau potable et de réduire les dépenses imprévues liées aux fuites, il est proposé de remplacer intégralement cette section de conduite. Cette intervention permettra d'améliorer durablement la performance et la sécurité du réseau.

Cet investissement sera financé par emprunt bancaire (taux moyen estimé à 1,80 % sur 10 ans)

3.5. Eau potable – remplacement de conduite – Villarvassaux / CHF 300'000.00



Le réseau d'eau potable du quartier de Villarvassaux a récemment été remplacé et est désormais conforme aux normes en vigueur, tant pour la distribution d'eau que pour la défense incendie.

En revanche, la conduite principale d'alimentation reliant la route cantonale à ce quartier n'a pas encore été renouvelée. Elle présente un diamètre insuffisant, ne permettant pas d'assurer un débit optimal.

Le projet prévoit donc le remplacement complet de cette conduite par une canalisation de 160 mm de diamètre, conforme aux exigences actuelles, afin de sécuriser l'approvisionnement en eau et de garantir la performance du réseau.

Cet investissement sera financé par emprunt bancaire (taux moyen estimé à 1,80 % sur 10 ans)



3.6. *Rénovation du garage et goudronnage – Déchetterie Le Bry / CHF 130'000.00*

Des travaux de démolition et de reconstruction du garage communal de Le Bry sont envisagés. Le projet comprend les étapes suivantes :

- **Démolition** du garage existant ;
- **Raccordement** aux réseaux d'eaux claires, d'eaux usées et d'électricité ;
- **Réalisation d'une dalle en béton** avec une murette périphérique de 50 cm ;
- **Construction** d'une **charpente et d'un châssis en bois**, recouverts d'une **tôle sandwich** ;
- **Installation** d'une **porte sectionnelle** ;
- **Goudronnage** des abords extérieurs.

Ces travaux permettront d'améliorer les infrastructures communales et d'assurer de meilleures conditions pour les activités de l'édilité.

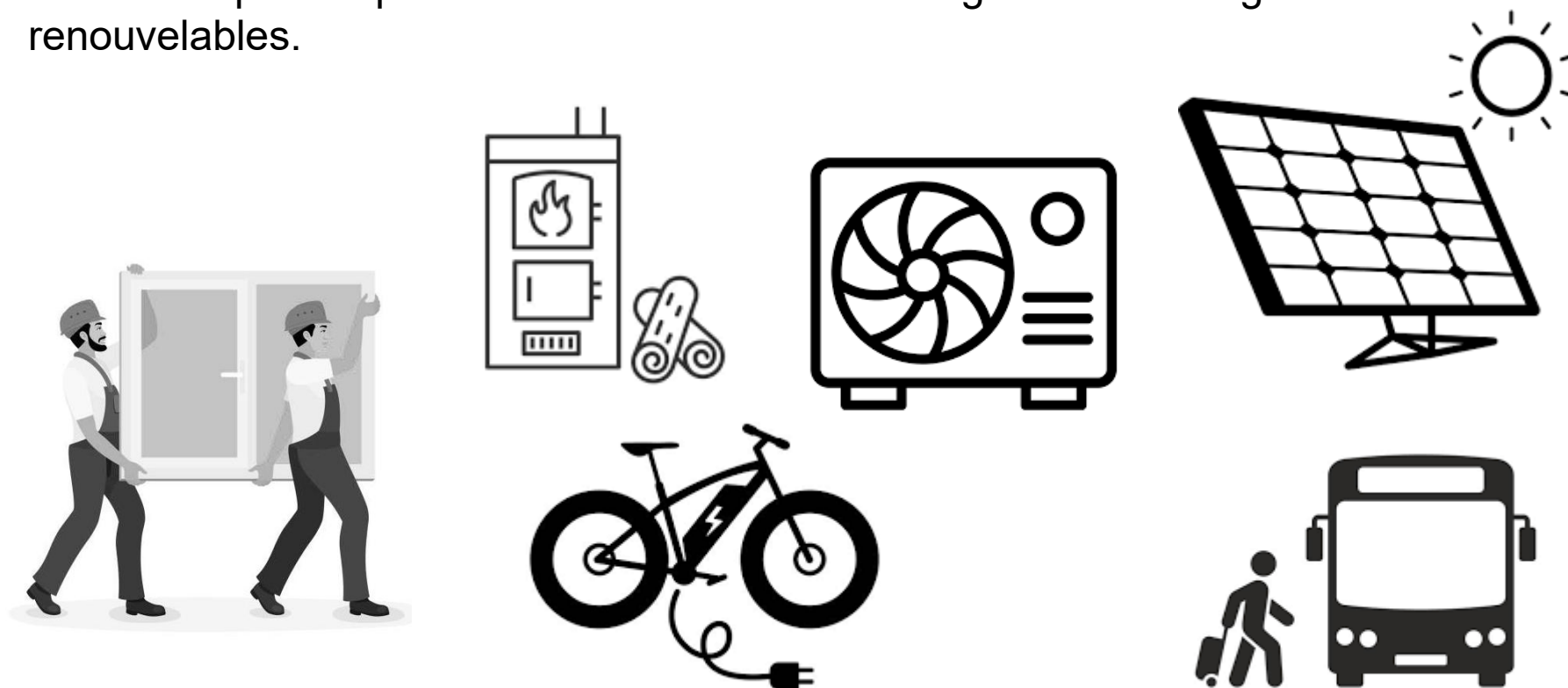


Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

3.7. Subventions d'investissements aux ménages

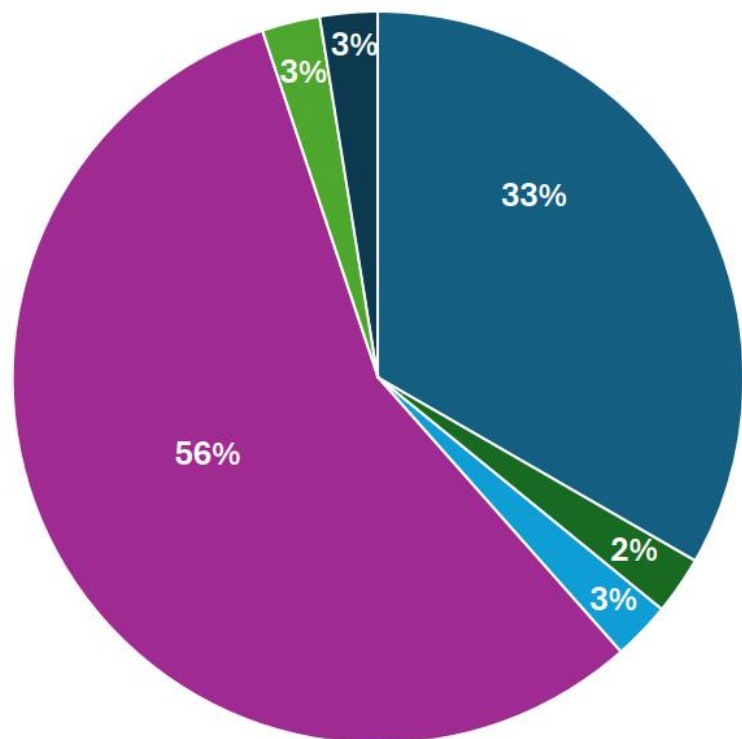
CHF 40'000.00

Comme pour les années précédentes, le Conseil communal soumet au vote un budget annuel alloué pour les demandes de subventions, selon le règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables.

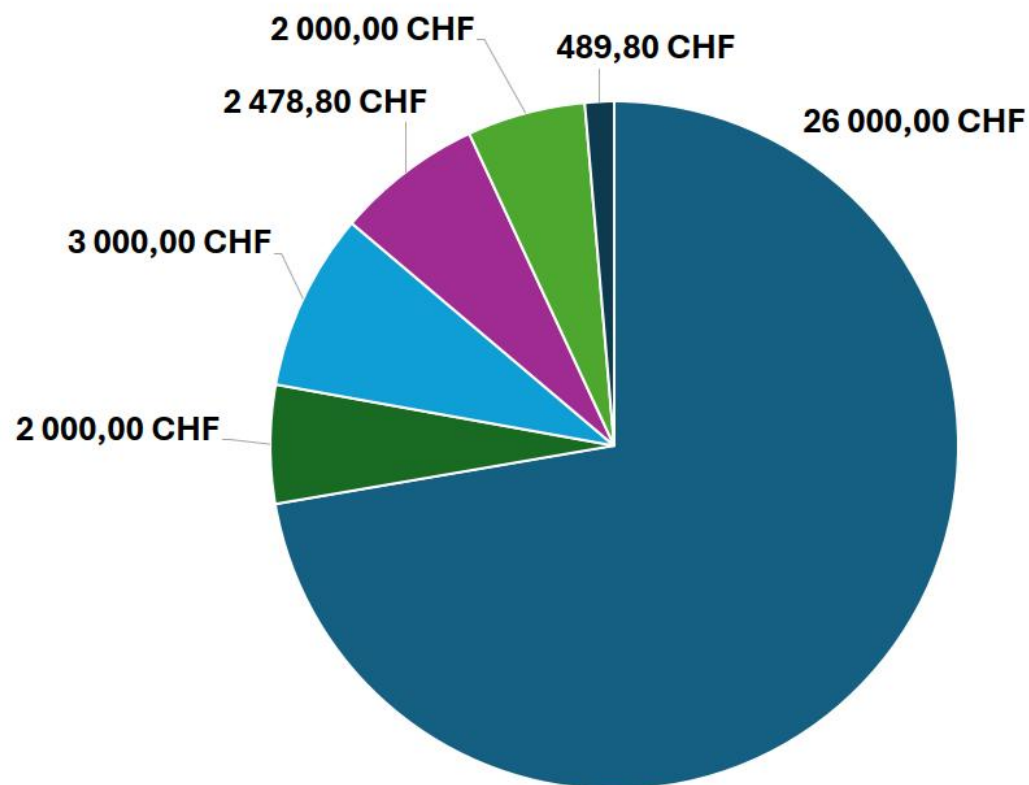


Cet investissement sera financé par le compte courant communal

Subventions énergétiques accordées en 2025



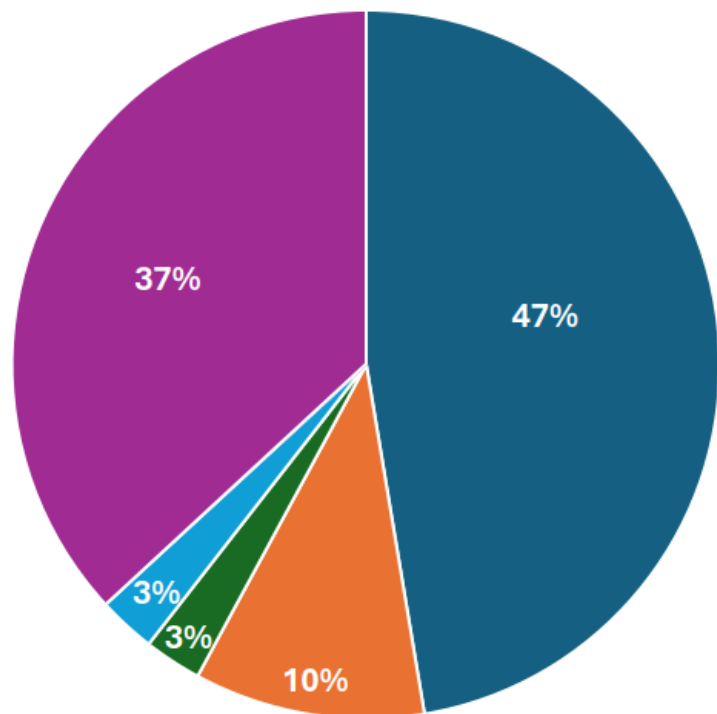
Panneaux solaires	: CHF 2'000.00 x 13 = CHF 26'000.00
PAC air-eau	: CHF 2'000.00 x 1 = CHF 2'000.00
PAC sol-eau	: CHF 3'000.00 x 1 = CHF 3'000.00
Abonnements TP	: 22 abonnements TOTAL CHF 2'478,80
Chauffage pellets	: CHF 2'000.00 x 1 = CHF 2'000.00
Vélo électrique	: 1 vélo TOTAL CHF 489,80



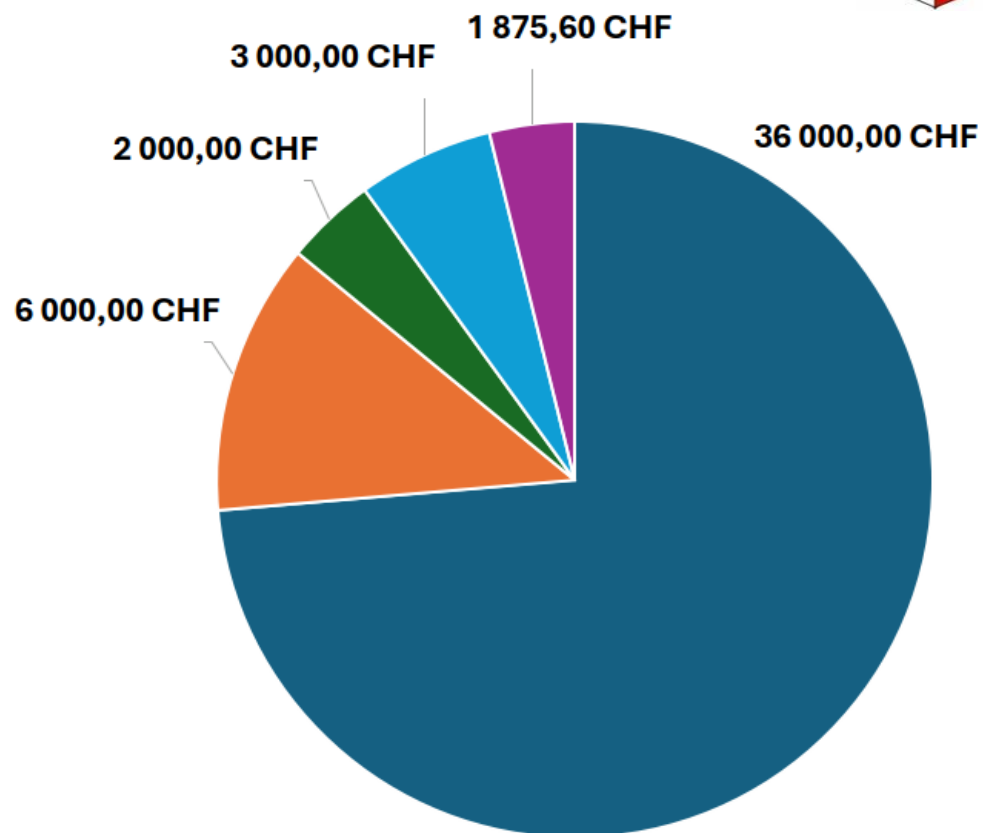
TOTAL CHF 35'968.60



Subventions énergétiques accordées en 2024



Panneaux solaires	/ CHF 2'000.00 x 18 = CHF 36'000.00
Rénovation bâtiment	/ CHF 1'500.00 x 4 = CHF 6'000.00
PAC air-eau	/ CHF 2'000.00 x 1 = CHF 2'000.00
PAC sol-eau	/ CHF 3'000.00 x 1 = 3'000.00
Abonnements TP	/ 14 abonnements TOTAL CHF 1'875.60



TOTAL CHF 48'875.60

3.8. Rénovation Grange des Marais (patrimoine financier PF) CHF 315'000.00

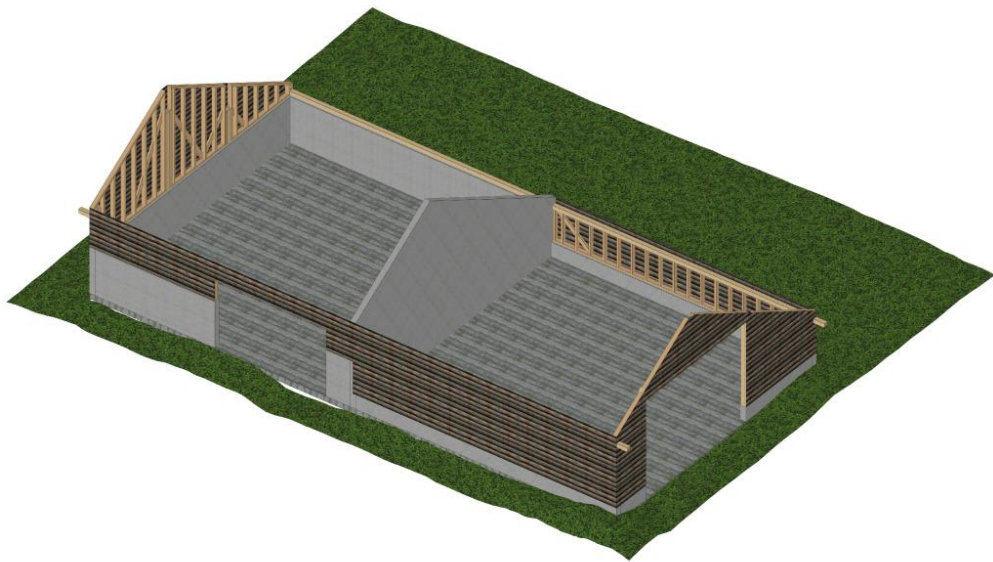
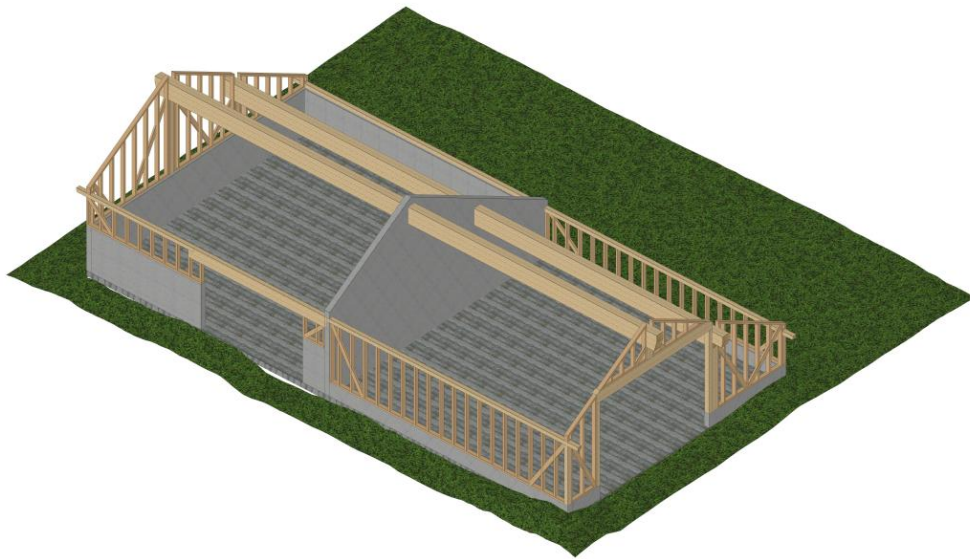


Dans un souci d'entretien des bâtiments et de sécurité des personnes, des travaux doivent être entrepris pour rénover cette grange. Celle-ci est principalement affectée à nos deux sociétés de jeunesse.

Le Conseil communal propose l'adoption d'un crédit pour réaliser notamment une dalle sur la partie en terre du bâtiment et refaire les parois ainsi que la toiture qui sont en très mauvais état.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal



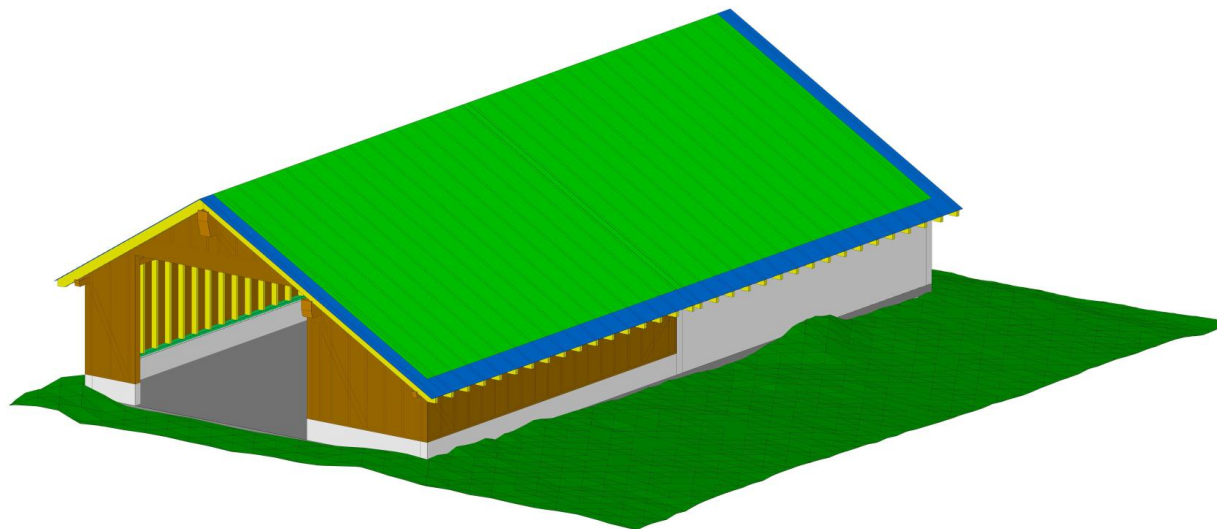
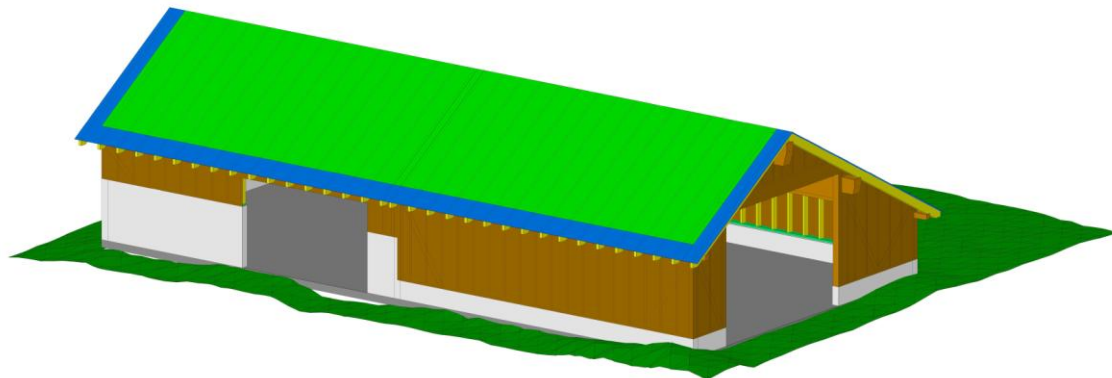




Coûts estimés

Démolition bois	CHF	50'000.00
Démolition maçonnerie	CHF	20'000.00
Charpente et parois	CHF	130'000.00
Couverture	CHF	25'000.00
Ferblanterie	CHF	5'000.00
Maçonnerie	CHF	50'000.00
Divers	CHF	<u>35'000.00</u>

Total **CHF 315'000.00**



3.9. Rénovation des fenêtres et moustiquaires - La Cornache Avry (PF) / CHF 160'000.00



Des travaux de remplacement des fenêtres sont prévus à l'immeuble de la Cornache. Le projet comprend les interventions suivantes :

- **Remplacement** des anciennes fenêtres **bois/bois** par de nouvelles **fenêtres bois/alu**, avec **croisillons intégrés dans le vitrage** selon les exigences du Service des biens culturels ;
- **Installation de moustiquaires** dans chaque appartement ;
- **Retouches de peinture** après la dépose des anciennes menuiseries.

Ces améliorations permettront d'optimiser le confort des habitants tout en renforçant la performance énergétique du bâtiment.



Cet investissement sera financé par emprunt bancaire (taux moyen estimé à 1.80 % sur 10 ans)



4. Approbation des budgets du compte de résultats et d'investissements 2026

- ☐ ***Vote final***

5. Approbation de la modification du règlement sur le droit de cité communal



Le 24 septembre 2020, l'Assemblée communale a adopté le règlement sur le droit de cité communal, lequel avait ensuite été validé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF). Or, La condition de résidence de 5 ans inscrite dans notre règlement communal est contraire à l'art. 9 al. 4 de la Loi sur le droit de cité fribourgeois, lequel fixe une durée maximale de 3 ans à cet égard. Ce point a échappé à la DIAF lors de l'examen préalable du règlement, ainsi que lors de sa ratification.

C'est pourquoi, la durée de résidence, soit de 5 à 3 ans, doit être modifiée sur les articles 2 let. c et 3 let. b de notre règlement. Le nom du Service ayant changé depuis le 1er janvier 2025, les articles 8, titre et al. 1, 9 al. 1 et 2 ont été modifié en Service de l'état civil et des naturalisations.

A. ACQUISITION DU DROIT DE CITÉ COMMUNAL

Art. 2 Conditions a) pour les personnes étrangères

Le droit de cité communal peut être accordé à une personne étrangère aux conditions suivantes :

- a) remplir les conditions du droit fédéral ;
- b) remplir les conditions générales et d'intégration ainsi que les autres conditions spécifiques liées à la résidence, au titre de séjour ou à l'âge prévues par le droit cantonal ;
- c) résider légalement sur le territoire communal depuis au moins 3 années. Le Conseil communal peut exceptionnellement déroger à cette condition pour de justes motifs ;
- d) présenter une situation claire, sur le plan personnel, administratif ou professionnel et permettant de statuer en pleine connaissance de cause. La collaboration de la personne concernée peut être requise ;
- e) faire preuve d'une motivation positive et réelle à devenir citoyen suisse.

Art. 3 b) pour les personnes confédérées et fribourgeoises

Le droit de cité communal peut être accordé à une personne confédérée ou fribourgeoise aux conditions suivantes :

- a) remplir les conditions de résidence du droit cantonal ;
- b) résider légalement sur le territoire communal depuis au moins 3 années. Le Conseil communal peut exceptionnellement déroger à cette condition pour de justes motifs ;
- c) être bien intégrée au sein de la commune ou démontrer un attachement particulier avec la commune ;
- d) présenter une situation claire, sur le plan personnel, administratif ou professionnel et permettant de statuer en pleine connaissance de cause.

6. Approbation de la modification du règlement scolaire de la Commune de Pont-en-Ogoz



Dans le cadre du renouvellement du mobilier des salles de classe, de nouveaux pupitres ont été installés.

Ces équipements, financés par la Commune, visent à offrir aux élèves un environnement d'apprentissage confortable et moderne.

Jusqu'à présent, le règlement prévoyait uniquement, en cas de dégradation volontaire ou résultant d'un usage inapproprié, l'application de mesures éducatives à l'encontre de l'élève concerné.

Conformément à la volonté du Conseil communal, il est désormais prévu que ces situations puissent être sanctionnées par une mesure éducative et par la facturation aux responsables légaux du coût de la réparation ou du remplacement du matériel dégradé.

Cette modification du règlement a pour objectif de responsabiliser les élèves et de préserver le mobilier scolaire financé par la collectivité.

D'autres ajustements mineurs ont également été apportés au règlement.

- Art. 2, al. 2 « de repas de CHF 16.00 (seize francs) maximum par jour » ;
- Art. 3, al. 2 « Afin de ne pas gêner les bus et pour garantir la sécurité dans l'enceinte de l'école, les parents... » ;
- Art. 4, al. 3 « Lorsque des dommages matériels sont causés de manière intentionnelle, le Conseil communal se réserve le droit de prendre les mesures suivantes : a) Astreindre l'élève fautif ou fautive à effectuer, en dehors des heures de classe, une tâche éducative adaptée d'une durée maximale de 16 heures par infraction. L'élève est alors sous la responsabilité de la commune. b) Tenir l'auteur du dommage, respectivement ses représentants légaux, pour responsable des frais de réparation ou de remplacement du matériel endommagé ;
- Art. 9, al. 1 « se compose au minimum de 7 membres, dont au minimum 4 parents d'élèves afin de garantir leur majorité, ... » ;
- Art. 9, al. 1 et 6, art. 16, al. 3 et al. 4 remplacement de responsable par directeur/trice ;
- Art. 11, al. 1 « Le conseil des parents nomme sa présidence, sa vice-présidence, sa caisse et son secrétariat. »
- Art. 14 Le terme redevance est remplacé par contribution.

7. Auberge St-Pierre, Le Bry – Vente à 1,2 millions



Faisant suite à la mise en vente de l'Auberge de Le Bry, un acquéreur est intéressé pour le prix de CHF 1'200'000.00. Dans la mesure où cet acquéreur se démarque des autres en proposant de réaliser des locaux pour un ou plusieurs commerces, voire une crèche, le Conseil communal estime qu'il pourrait apporter une dynamique et un côté social au centre du village de Le Bry. Aussi, les contraintes liées à un bâtiment protégé font que, selon ses calculs financiers, il souhaiterait pouvoir acquérir la parcelle au prix de CHF 1'200'000.00.

Cette vente, traitée en direct et sans passer par un courtier, évite le paiement d'une commission de courtage de 2 à 4 % sur le prix de vente, soit entre CHF 26'000.00 et CHF 52'000.00.

Il faut savoir que les comptes communaux ont porté chaque année un amortissement d'env. CHF 36'000.00 sur ce bâtiment depuis 2023, si bien qu'une vente au prix demandé dégagera un excédent comptable grâce aux amortissements faits durant les années 2023, 2024 et 2025 (si la vente est ratifiée en 2026) ; l'immeuble avait été acquis initialement par la Commune au prix de CHF 1'190'000.00.

Auberge St-Pierre, Le Bry - RECAPITULATION



Libellé	CHF	Montant
Achat	CHF	1 190 000,00
Investissements (frais d'achat et différentes études)	CHF	88 469,60
Fonctionnement charges (eau, énergie, assurances, entretien... 2023-2024-2025)	CHF	68 461,82
Fonctionnement charges (intérêts, imputation interne 2023-2024-2025)	CHF	42 685,00
Fonctionnement revenus (panneau publicitaire 2023-2024-2025)	CHF	-1 800,00
TOTAL	CHF	1 387 816,42
Vente	CHF	1 200 000,00
Perte financière (sans les heures du personnel communal et les frais d'assemblée)	CHF	-187 816,42
Amortissements comptables, incidence sur les comptes communaux		
<i>Amortissement Auberge St-Pierre 2023, diminution du bénéfice dans les comptes 2023</i>	CHF	-39 707,79
<i>Amortissement Auberge St-Pierre 2024, diminution du bénéfice dans les comptes 2024</i>	CHF	-40 137,79
<i>Amortissement Auberge St-Pierre 2025 (estimation),</i>	CHF	-40 137,79
<i>Diminution du bénéfice ou augmentation de la perte dans les comptes 2025</i>		
Pour information, le bénéfice comptable de la vente		
Vente en 2025		
Achat et frais d'investissement		1 278 469,60
Amortissements 2023-2024	CHF	-79 845,58
Valeur comptable au 31.12.2024 Auberge St-Pierre	CHF	1 198 624,02
Vente	CHF	1 200 000,00
Bénéfice comptable sur vente si 2025		1 375,98
Vente début 2026		
Achat et frais d'investissement		1 278 469,60
Amortissements 2023-2024-2025	CHF	-119 983,37
Valeur comptable au 31.12.2025 Auberge St-Pierre	CHF	1 158 486,23
Vente	CHF	1 200 000,00
Bénéfice comptable sur vente si 2026		41 513,77



8. Informations du Conseil communal

Etat des lieux des projets routiers

Route de l'Abranna, à Le Bry

Les travaux sont terminés. La réception de l'ouvrage a eu lieu le 10 octobre 2025.

Route de la Cantine, à Avry-devant-Pont

La Commune et le bureau d'ingénieurs ont rencontré les propriétaires dont les biens-fonds sont touchés au début de l'année 2025. Tous les propriétaires concernés ont ensuite signé les conventions d'emprises. Après différentes adaptations du projet ayant fait l'objet de l'examen préalable, la mise à l'enquête publique se déroule du vendredi 7 novembre au mardi 9 décembre 2025.

Trottoir longeant la route de la Gruyère, à Le Bry

Il s'agit d'un projet de sécurisation du trottoir mené par le canton. Le 23 septembre 2025, le Conseil d'Etat a adjugé les travaux. Compte tenu du délai de recours de 20 jours, le démarrage des travaux n'a pas pu avoir lieu conformément au planning initial. Les travaux débuteront en principe au tout début de l'année 2026.

Etude de mobilité et sécurisation du secteur Gumefens

- T1 :** Les travaux du T1 sont terminés, sauf pour ce qui est de l'arborisation et la végétalisation dont les démarches y relatives sont en cours. La réception finale de l'ouvrage a eu lieu le 2 octobre 2025.
- T2 :** La Commune et le bureau d'ingénieurs ont rencontré les propriétaires au début de l'année 2025. La plupart des conventions d'emprises sont signées et les autres devraient l'être prochainement. Le projet ayant fait l'objet de l'examen préalable a connu différentes adaptations en lien notamment avec le déplacement du trottoir prévu initialement sur le côté droit de la route sur le côté gauche en direction de la laiterie.
- T3 :** La Commune et le bureau d'ingénieurs ont rencontré les propriétaires une première fois à la fin de l'année 2024. Le dossier correspondant a été envoyé pour l'examen préalable aux autorités cantonales, à la fin de l'été.

Rénovation et entretien des routes AF



Le Conseil communal prévoit depuis le début de la présente législature d'entretenir des routes et accès au caractère agricole, tout en comptant sur les subventions cantonales et fédérales. Si un premier lot a pu être réalisé à satisfaction en 2023, le Service cantonal de l'agriculture, Grangeneuve, ne nous donne pas l'autorisation de débiter la suite des travaux.

Toutes les démarches possibles ont été entreprises, dans le but de pouvoir continuer les investissements "routes AF 2023" et "routes AF 2024" visibles dans la planification financière de la Commune et concernant les routes de Thusy, de La Comba, de Redon et l'accès aux communs, secteur Etrua.

Tout récemment, le Canton nous a informés de la priorité mise sur l'alimentation en eau des alpages, au détriment des projets communaux tels que le nôtre. Aucune date ou information complémentaire ne nous est communiquée en l'état.

Nous regrettons vivement la situation, et remercions la population de sa compréhension.

Rénovation de la gîte d'Avry



Comme vous l'aurez certainement remarqué dans le paysage communal, les travaux de rénovation de la gîte d'Avry sont désormais terminés.

Pour rappel, deux crédits d'investissement pour un total de CHF 280'000.00 avaient été votés par l'Assemblée communale pour financer ces derniers.

Si la rénovation s'est déroulée conformément à la planification initiale, quelques surprises de taille sont apparues. La plus importante concernait la quasi-inexistence de mur au nord-ouest du bâtiment. Par conséquent, il a été décidé de construire un mur de soutènement à cet emplacement, pour assurer la stabilité du bâtiment, mais également la retenue du remblai en amont. Au vu de leur très mauvais état, les chevrons ont également dû être remplacés avant la pose de la nouvelle couverture en tuiles.

En matière de subventionnement, contrairement à ce qui nous avait été annoncé initialement, Grangeneuve ne nous a pas accordé d'aide proportionnelle aux coûts, mais un forfait nettement plus faible.

L'investissement sera clôturé lors de l'Assemblée communale du printemps 2026, avec un surcoût de quelques dizaines de milliers de francs.





Photo par drone / Adrien Fragnière

Travaux d'entretien urgents - gîte de Gumefens



Ce bâtiment communal a fait l'objet de travaux d'entretien ponctuels durant la présente législature, lesquels ont été intégralement financés par les comptes de fonctionnement.

Lors de la saison d'estivage 2025, un écoulement de lisier au travers d'un mur a été constaté. Ceci constitue un problème que nous devons traiter prioritairement ; des investigations sont en cours pour en déterminer l'origine. Nous savons déjà que la fosse à lisier devrait être agrandie et que son état rend la suite de son exploitation incertaine.

Selon les éléments qui seront découverts ces prochains temps, un crédit d'investissement devra vraisemblablement être proposé lors d'une prochaine Assemblée communale.

Cimetière d'Avry-devant-Pont

Accès pour les personnes à mobilité réduite

Le Conseil communal a été sensibilisé à plusieurs reprises quant aux difficultés d'accès à la partie supérieure du cimetière.

Nos analyses démontrent que, en raison de la pente des lieux, la construction d'une rampe respectant les caractéristiques techniques imposées pour les personnes à mobilité réduite n'est pas possible. Des alternatives sont en cours d'évaluation, notamment l'installation d'un monte-personnes sur l'escalier supérieur.

Dans la mesure du possible, les travaux seront financés dans le cadre des budgets de fonctionnement.

Nous remercions les citoyens pour leur compréhension.



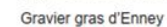
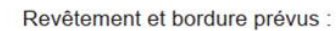
Procédure d'expropriation matérielle

Les Terrasses d'Ogoz SA c. Commune de Pont-en-Ogoz

- Situation du dossier



Plan général :

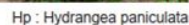


Bordure granit type Serizzo

Proposition de plantations :



2 Remplacement chèvre en inos



Echinacea purpurea 'Alba'

Geranium 'Rozanne'

Stipa tenuissima

Sn : Sambucus nigra

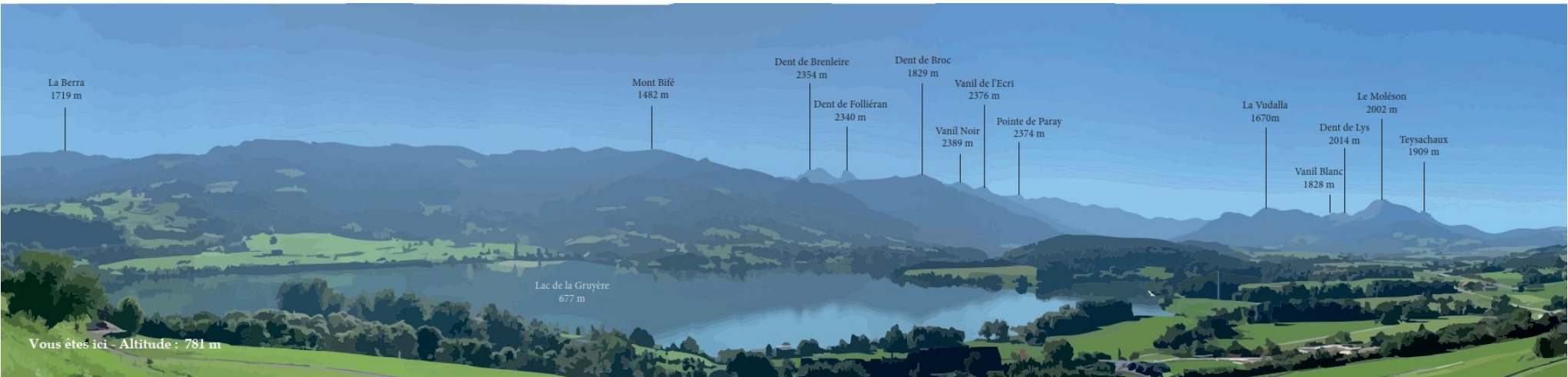
Perovskia atriplicifolia

Rudbeckia fulgida 'Goldsturm'

Plante grimpante : Vigne vierge



Panneau panoramique



merci REMERCIEMENTS

M. Jean-Louis Grivel – préposé à l'agriculture (1993 -2025)

Mme Erika Schafer – auxiliaire à l'AES (2019-2025)

Mme Sonia Vial – Présidente du Conseil des parents (2018-2025)

Mme Karine Court – Membre de la Commission senior (2022-2025)

M. David Fragnière – Déneigeur secteur Gumefens (saison 2021/22 – 2024-25)

merci

DATES A RETENIR



Dimanche 8 mars 2026

Elections communales



Samedi 21 mars 2026

Journée « coup de balai »



Jeudi 23 avril 2026

Assemblée communale « comptes 2025 »





Horaires d'ouverture de la déchetterie durant les fêtes

Mercredi 24 décembre 2025 et 31 décembre 2025 : FERMÉ

Samedi 27 décembre 2025 et 3 janvier 2026 : OUVERT



Fermeture du bureau communal

Le bureau communal sera fermé du

**Lundi 22 décembre 2025 au
vendredi 2 janvier 2026 inclus**



9. Divers

Questions ?



Remarques ?



***Nous vous remercions très
chaleureusement de votre présence et
vous souhaitons un Joyeux Noël, de belles
fêtes et une excellente année 2026.***



Le Conseil communal